

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **26 (1890)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVI<sup>e</sup> Année



15 MAI 1890

N<sup>o</sup> 10

# L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

---

SOMMAIRE : Partie générale : L'enseignement secondaire en Allemagne. L'instruction publique à l'Exposition universelle. — Chronique scolaire : Vaud. — Bibliographie. — Exercices scolaires : Arithmétique. Géographie.

---

## PARTIE GÉNÉRALE

### L'enseignement secondaire en Allemagne.

Le baccalauréat ès-lettres (maturité classique), est en Allemagne, comme partout, encore exigé pour admettre les jeunes gens aux études universitaires et aux examens d'état, qui leur ouvrent les carrières dites libérales. L'opinion publique proteste depuis longtemps contre ce privilège accordé aux études gréco-latines, privilège qui produit l'encombrement des gymnases littéraires par une foule de jeunes gens qui n'ont aucune vocation pour ce genre d'études, qui n'en ont aucun besoin, et qui les subissent comme une formalité un peu longue, à laquelle on ne peut pas se soustraire; on demandait l'équivalence complète de la maturité *réale* (avec les éléments du latin seulement), du moins pour certaines carrières, — pour le droit et la médecine, par exemple; mais les pétitions dans ce sens n'ont, jusqu'à présent, pas été prises en considération par le Ministère de l'Instruction publique.

Cependant une nouvelle pétition a été adressée au commencement de cette année au Reichstag prussien; celui-ci a nommé une commission chargée de rapporter; la question a été soumise, au sein de cette commission, à une discussion très sérieuse et très approfondie; aucun orateur ne s'est prononcé contre l'équivalence

demandée, et la commission a conclu en exprimant le vœu que la chambre des députés transmette la pétition en question au gouvernement royal, avec prière de prise en considération. — Voilà donc une réforme importante en perspective.

Une autre réforme projetée concerne le privilège accordé jusqu'à présent aux élèves des gymnases *classiques et réels*: en sortant de la seconde classe inférieure (ce qui équivaut à peu près à la sortie du collège chez nous), ils sont admis *de droit* à faire le service militaire d'un an, le « volontariat », sans subir d'examen spécial, tandis que les élèves des écoles industrielles, professionnelles, etc. n'ont pas ce droit. Cet avantage attire dans les gymnases des deux catégories une foule de jeunes gens dont le seul but est d'échapper au service de trois ans ou à l'examen de volontariat; ils quittent le gymnase avec une instruction inachevée, pour les sciences les uns, pour les langues les autres, qui ne peut leur être d'aucune utilité plus tard.

Pour remédier à cet inconvénient, on propose un moyen radical: la suppression pure et simple du privilège en question. Dorénavant tous les aspirants au volontariat, de quelque école qu'ils proviennent, subiront devant une commission mixte, composée de militaires et de professeurs, un examen portant sur les éléments des sciences et de deux langues, mortes ou vivantes, outre la langue allemande.

D'autre part, l'empereur, convaincu désormais de l'inutilité d'une instruction purement classique pour les futurs officiers, a récemment émis une ordonnance, conformément à laquelle l'étude du latin et du grec sera remplacée dans les collèges militaires par celle du français et de l'anglais pour les cadets qui se destinent à l'armée de terre, plus l'espagnol pour ceux qui aspirent à la marine. Le centre de gravité de leur instruction générale sera transporté de la philologie et de la littérature ancienne à la langue maternelle, aux langues modernes et à l'histoire, surtout l'histoire nationale.

Mais il y a plus: depuis longtemps il se produit en Allemagne un mouvement très actif contre la suprématie presque exclusive des langues mortes dans l'enseignement secondaire dit « classique », le seul qui passe encore pour donner (et même pour pouvoir donner) une culture supérieure de l'esprit; contre la bifurcation et la spécialisation prématurées et artificielles des élèves, sans égards pour les vocations individuelles spontanées; c'est dire que ce mouvement est en faveur d'une répartition équitable des différentes branches d'étude d'un bout à l'autre de l'enseignement secondaire, et vise l'unification de cet enseignement, l'établissement d'écoles secondaires *uniques*, où tous les jeunes gens qui se destinent à des études supérieures quelconques, puiseraient une culture vraiment générale et commune à tous.



Jusqu'à présent, ces idées ne semblaient avoir guère de chance d'être mises en pratique; mais voici qu'un des hommes les plus distingués d'Allemagne, ami personnel de l'empereur, son compagnon de voyage au Cap nord l'année passée, M. P. Güssfeldt, publie dans ce sens un travail des plus remarquables, sous le titre de *Erziehung der deutschen Jugend* (Gebrüder Paetel, Berlin, 1890, 1 vol. in 12°, 150 p.). Vu les relations de l'auteur, son livre peut être regardé comme reflétant les idées de l'empereur, et acquiert par conséquent, pour l'Allemagne, l'importance d'un événement national. En voici une courte analyse.

On est souvent injuste envers les enfants; pourquoi? parce qu'on ne sait pas se mettre à leur place; on les mesure à son aune; on veut les plier à sa manière d'être; on déverse sur eux sa mauvaise humeur; à chaque instant, on les froisse, on les blesse au vif, en traitant à la légère ou rudement, ce qui est pour eux très sérieux et très important, sans songer qu'ils sentent plus vivement et souffrent plus facilement que nous; de bagatelles, si on veut, mais qui ne le sont que pour nous et non pour eux; on prend de simples étourderies pour des méchancetés intentionnelles; on exige d'eux des choses contraires à *leur* sentiment de justice, à *leur* logique; on veut la soumission sans réplique, l'obéissance passive; l'enfant résiste: on le gronde; il devient rebelle: on le punit; rien de plus nuisible qu'une punition injuste: le caractère s'aigrit, l'enfant se renferme en lui-même; plus de franchise, plus de confiance; il vivra désormais comme un étranger au milieu des siens. *Douceur et justice*, telle doit être la devise de la première éducation, qui a lieu au sein de la famille, et qui a pour but de favoriser l'épanouissement de toutes les facultés de l'enfant, physiques, intellectuelles et morales, — facultés que l'école doit développer ensuite. (\*)

---

(\*) Cette devise devrait être aussi celle de l'école, et il eût été bon d'y insister dans un pays où les punitions corporelles (distribuées, comme la plupart des punitions, un peu au hasard) sont officiellement admises. Les journaux allemands ont récemment publié le jugement suivant rendu par un tribunal prussien:

« L'instituteur est autorisé à infliger des punitions corporelles sensibles. Il doit éviter de causer des blessures „marquantes“ (*merklich*), qui mettent en danger la santé et la vie de l'élève. Les bleus, les raies enflées, les ecchymoses ne constituent pas des signes indiquant des blessures „marquantes“; car chaque correction sensible — et l'instituteur est expressément autorisé à infliger une correction sensible — laisse des traces pareilles. L'instituteur n'est pas passible d'une peine s'il châtie un élève appartenant à une autre classe que celle qu'il dirige; la punition peut être infligée en dehors du local scolaire. La conduite de l'élève en dehors de l'école est également soumise à la discipline scolaire. L'ecclésiastique, de son côté, est autorisé, quand il donne l'instruction religieuse, à administrer des punitions sensibles. La conduite de l'instituteur ne peut devenir l'objet de poursuites que lorsqu'il a infligé des blessures „marquantes“ »

Et dire qu'à Lausanne il s'est trouvé un journal qui n'a cité ce cynique jugement que pour profiter de l'occasion pour vanter l'usage de la schlague dans les écoles, et déplorer qu'on y ait si peu recours! Autrefois on torturait les accusés en guise de procédé d'instruction pénale, et on fouettait les fous pour chasser le démon dont ils étaient possédés; ces stupides cruautés ont disparu des tribunaux et des maisons de santé, et un homme qui se respecte aurait honte de les défendre aujourd'hui; quand est-ce donc qu'il sera également ignominieux de défendre la brutalité vis-à-vis des enfants comme moyen de développer l'intelligence et d'ennoblir le cœur?



De la famille à l'école, la transition est brusque, et tout au désavantage de celle-ci ; l'enfant n'est plus qu'un numéro enca-serné ; on va maintenant le bourrer de savoir ; mais on n'exigera qu'un savoir apparent, mémorisé ; l'entendement sera négligé, de même que le corps et le cœur. Le grand mal, c'est précisément qu'on envisage l'instruction et l'éducation comme deux choses absolument indépendantes l'une de l'autre, appartenant l'une à l'école et l'autre à la famille. Mais la famille disparaît presque entièrement devant les exigences de l'école ; celle-ci absorbe entièrement le garçon et la famille est impuissante vis-à-vis d'elle. A la vérité, il ne saurait guère en être autrement ; il s'en-suit que c'est à l'école qu'il incombe de remédier au mal ; la réforme indispensable et urgente doit s'opérer au sein même de l'école ; il ne s'agit point de la bouleverser : il faut seulement élaguer courageusement ce qui est mauvais, et développer franchement ce qui est bon.

Le mot d'ordre de l'avenir doit être : *moins de savoir*, moins de connaissances positives, qui sont quand même oubliées aux trois quarts ; *plus de culture*, dans le sens le plus étendu du mot : culture physique, intellectuelle et morale, — culture *harmonique*, dit l'auteur.

L'école ne doit pas cultiver l'intelligence seulement, elle doit développer également et en même temps toutes les facultés de l'être humain, elle doit former des hommes et non des érudits ou des rhéteurs ; elle doit pour cela ne rien négliger et avoir constamment en vue la santé, la force, l'adresse, l'habileté manuelle, l'acuité des sens, l'exactitude de l'observation, la précision du raisonnement, la rectitude du caractère, l'énergie de la volonté, la noblesse du sentiment, la clarté de l'intelligence. Voilà ce qui fait l'homme, voilà ce qui est l'essentiel. Le savoir n'occupe qu'une place relativement restreinte et secondaire, dans cet ensemble de qualités ; et c'est lui seul que l'école a en vue aujourd'hui, c'est à lui qu'elle sacrifie tout le reste !

Certaines connaissances sont nécessaires, sans doute ; mais elles ne sont en somme que les instruments dont l'homme se sert pour accomplir ses divers travaux et leur valeur dépend entièrement de l'application qu'il sait en faire ; or ce n'est pas en emmagasinant passivement connaissances sur connaissances qu'on apprend à s'en servir ; c'est en exerçant l'observation, le raisonnement ; c'est là ce que l'école devrait faire, afin de préparer l'esprit des élèves à trouver son chemin dans le vaste champ qui s'ouvrira devant eux au sortir de l'école, afin de le mettre à même d'approfondir le domaine spécial qu'il choisira, sans se désintéresser de l'ensemble des connaissances humaines. Au lieu de cela l'école spécialise les enfants et les prépare à telle ou telle car-

rière, tandis que d'autre part, elle fournit à tous ceux qui veulent aborder des études supérieures la même instruction unilatérale, quels que soient leurs aptitudes personnelles et le genre d'études qu'ils poursuivront plus tard.

Ce système ne se laisse plus défendre aujourd'hui ; il a fait ses preuves ; il est devenu insoutenable ; il est condamné par tous les esprits non prévenus. La vocation de l'écolier est de ne pas en avoir ; la spécialisation ne l'absorbera que trop lorsqu'il aura fait choix d'une profession ; l'école ne doit donc fournir à chacun, en fait d'instruction proprement dite, que ce qui est indispensable à tous ; elle doit s'attacher surtout à éveiller l'intelligence des élèves, à exercer leur entendement, à élargir leur esprit, à leur apprendre à envisager les choses et les hommes à un point de vue objectif, à ne pas se payer de mots, à distinguer ce qui est démontré de ce qui ne l'est pas ; bref, l'éducation intellectuelle doit chercher à développer l'intelligence dans toutes les directions, et veiller à ce qu'aucun des germes, qui s'y trouvent à l'état latent ne soit étouffé par une culture intensive et prématurée d'autres germes.

Qu'est-ce donc qu'on étudiera dans les écoles secondaires, telles que les rêve M. Güssfeldt ?

En premier lieu et surtout *la langue maternelle* — cette espèce de Cendrillon, si longtemps condamnée à jouer le rôle de servante, pendant que ses sœurs aînées, les grandes dames classiques, étaient seules admises aux honneurs du salon ; à son tour, maintenant !

On dit que pour connaître à fond sa langue maternelle, il faut étudier le latin et le grec. C'est selon : s'il s'agit de la connaître au point de vue philologique, oui ; nullement pour en comprendre le génie, les beautés, les finesses, et pour la manier avec art et élégance. Ce qui est vrai, c'est que pour se rendre compte de sa propre langue le meilleur moyen est d'en étudier une autre. Mais il n'est pas nécessaire que celle-ci soit morte ; l'étude d'une langue quelconque et sa comparaison avec la nôtre, c'est là l'essentiel. Si le grec et le latin sont un puissant moyen de culture, c'est grâce au contenu et à la forme exquise des littératures respectives, et non par le simple fait d'en apprendre la grammaire et la syntaxe. Or les élèves secondaires n'arrivent jamais, sauf quelques rares exceptions, à dépasser la pénible phase de l'étude purement grammaticale de ces langues ; tout l'avantage d'une étude à laquelle on les astreint pendant plusieurs années presque exclusivement, sont ainsi perdus, non seulement au point de vue de la culture générale, mais même à celui de la connaissance de la langue maternelle ; on s'en plaint autant en pays de langue



allemande qu'en pays de langue française. Cela vient en grande partie de la manière dont on enseigne les langues mortes et qui est absolument contraire à l'esprit de la jeunesse; celle-ci a fort peu de goût pour la forme, mais beaucoup pour le contenu; ce qui lui répugne ce n'est pas le contenu de la littérature classique; c'est le dressage philologique qu'on lui impose, et qui dure des années sans jamais arriver au but; ceux-là seulement qui, plus tard, se livrent à une étude sérieuse et approfondie des langues et littératures anciennes, arrivent à jouir de la forme et du contenu, et, oubliant leurs années d'école, s'imaginent que c'est dès le début le cas de tout le monde.

Tout ce que l'étude d'une langue autre que la langue maternelle peut apporter à la culture intellectuelle de la jeunesse, doit dorénavant être demandé *aux langues modernes*; cela n'est pas à dire qu'on doive négliger les *littératures* anciennes; bien au contraire: elles seront plus que jamais cultivées, et le seront cette fois vraiment, car c'est *leur contenu* qu'on s'attachera à faire saisir et goûter aux élèves, en renonçant à la vieille illusion de leur faire goûter et saisir *la forme*; on choisira les meilleures traductions, dont la lecture aura précisément l'avantage de rendre accessible le contenu, caché dans les originaux par une forme dont la compréhension exige une maturité intellectuelle que les élèves secondaires ne sauraient avoir; ils connaîtront ainsi des œuvres entières, et sauront ce qu'elles valent, — au lieu de passer des années à traduire péniblement des passages isolés, dont toute la beauté, de forme et de fond, disparaît sous d'innombrables difficultés de vocabulaire et de syntaxe, — sans jamais arriver à une idée de l'ensemble. Qu'on songe à ce que serait alors pour les jeunes esprits l'Anabasis de Xénophon, par exemple, qui n'est pas autre chose aujourd'hui qu'un instrument de torture grammaticale!

La langue moderne dont l'étude doit remplacer celle du grec et du latin, c'est *le français*; M. Güssfeldt expose à cette occasion les mérites de la langue et de la littérature française, comme on le fait rarement en Allemagne; je cite quelques lignes se rapportant à la première:

« Les avantages que nous offre la langue française viennent en première ligne de sa grammaire qui est aussi claire et transparente que le code Napoléon l'est en matière juridique. Ses règles sont sévères; on n'oserait pas les transgresser, mais on se sent de la joie à les suivre. Ce trait est à remarquer dans toute la littérature française, et aucune révolution n'a pu y changer quoi que ce soit... L'estime pour la langue se montre partout, à commencer par les annonces commerciales jusqu'aux discours à l'Acadé-



mie. Chaque transgression reçoit la dure punition du ridicule. Rien d'arbitraire dans la construction, comme c'est le cas en allemand et en latin, où chacun se croit autorisé d'en créer une à sa guise. Mais il existe, par contre, une telle richesse de mots ayant des significations très rapprochées qu'il est aisé de rendre toutes les fines nuances de la pensée. — Ainsi le français est à la fois la langue de la logique sévère et des fins et gracieux jeux d'esprit. Se rendre maître d'une telle langue au point de la parler avec facilité, sans léser sa grammaire, ni commettre un péché contre le sens net et précis de ses mots, est un noble but pour l'intelligence et le goût. »

Je voudrais pouvoir tout citer; mais il est temps de finir. — Arrêtons-nous cependant encore un instant sur le passage qui se rapporte aux sciences physiques et naturelles, auxquelles la routine conteste encore souvent une place dans les programmes de l'enseignement secondaire.

Tous les enfants, dit M. Güssfeldt, sont de bons observateurs; ils s'abandonnent corps et âme à l'observation, et voient juste; aucune particularité des adultes, par exemple, ne leur échappe. Que devient au collège ou au gymnase ce précieux talent que tous apportent en naissant? A-t-il été développé? Non: il a été étouffé sous le poids des livres et des cahiers! L'organe de la vision s'est émoussé, et l'affaiblissement de la fonction a affaibli le besoin et le désir de la mettre en jeu; la faculté de l'employer et de tirer parti de ses informations s'est atrophiée.... La myopie s'est étendue à la vision intérieure: le champ de perception est tout entier occupé par les innombrables combinaisons des lettres de l'alphabet qui représentent les innombrables mots et phrases des manuels et des cahiers; au sortir du lycée le grand alphabet de la nature n'est plus qu'un hiéroglyphe indéchiffrable. — Le remède, c'est l'enseignement objectif des sciences physico-naturelles, morphologiques et dynamiques, qui est des plus importants pour la culture harmonique: il apprend à remplacer la lecture par l'observation, il force l'esprit à se rendre un compte précis des impressions reçues, et à exprimer clairement ce qu'il perçoit et ce qu'il en déduit. De plus, — et cela n'est certes pas un mince avantage, — cet enseignement apporte de la variété et rompt fort heureusement la monotonie fatigante d'études exclusivement linguistiques et littéraires.

Impossible de rendre dans un résumé nécessairement fort écourté, l'élégance de la forme, la chaleur du style, la sérénité et la lucidité de l'exposition, parsemée de remarques fines, spirituelles et profondes, — qui font de ce livre, où le bon cœur et le bon sens marchent d'un bout à l'autre la main dans la main, un véritable petit chef-d'œuvre, dont la lecture est bienfaisante, et qui vous laisse une impression radieuse.

Pourquoi faut-il, hélas! que cette impression soit accompagnée, dans l'esprit d'un lecteur suisse, romand surtout, d'un léger sentiment de tristesse? Les belles pages de M. Güssfeldt ne peuvent en effet manquer d'éveiller chez lui le souvenir des Potterat, des Chavannes, des Clavel, qui ont prêché les mêmes idées en Suisse, il y a deux cents ans, il y a cent ans, et il y a cinquante ans, — mais qui les ont prêchées dans le désert! Et ce qui est plus triste encore, c'est que Chavannes a ignoré Potterat, de même que Clavel a ignoré Chavannes, de même qu'aujourd'hui personne ne connaît Clavel! (\*)

Mais aujourd'hui un travail comme celui de M. Güssfeldt ne peut pas passer inaperçu, et portera certainement ses fruits. Souhaitons qu'une partie du bien qu'il fera revienne par reflet à la Suisse, berceau des trois hommes dont nous venons de rappeler le nom.

A. HERZEN.



## L'instruction publique à l'Exposition universelle

Le rapport sur l'instruction publique à l'exposition universelle de Paris a paru dernièrement. La plupart des articles ont été rédigés par M. le docteur Gobat, Conseiller d'Etat à Berne, membre du Jury international des récompenses. Quelques articles sont dus à la plume de M. le professeur Hunziker, à Aarau, membre suppléant du Jury.

L'idéal d'une exposition scolaire universelle serait la réunion de tous les Etats dans le même édifice et la classification des objets non par pays, mais par catégories. On ne pourrait rêver un champ d'exploration plus vaste et plus beau.

A Paris, ce n'était malheureusement pas le cas. Nombre de pays étaient trop mal représentés pour qu'il fût possible d'apprécier leurs institutions scolaires.

La France, la Suisse, le Grand-Duché de Luxembourg, la République Argentine et l'empire du Japon seuls ont présenté un ensemble systématique plus ou moins complet.

Ce qui donne au travail que nous analysons une valeur particulière, c'est que les auteurs ne se sont pas bornés à énumérer et à classer, mais apprécient et comparent.

La question de l'enseignement primaire dans les pays qui ont exposé est présentée avec beaucoup de précision et de clarté. Il y a là une foule d'observations intéressantes, de remarques judicieuses et de renseignements de toute nature que l'on pourra toujours consulter avec fruit.

Après avoir parlé de l'organisation générale de l'enseignement public en France, M. le docteur Gobat nous trace un tableau très complet de l'exposition des écoles maternelles et des écoles primaires élémentaires, et arrive à

(\*) M. Passy a envoyé à la Bibliothèque cantonale de Lausanne un exemplaire des œuvres de Clavel, éditées par lui, avec une biographie et une belle préface, après la mort de l'auteur; cette édition, en deux volumes, a paru en 1871; les « Lettres sur l'Enseignement des Collèges » avaient été publiées par Clavel lui-même en 1859; elles forment la plus admirable critique de l'enseignement classique traditionnel qui ait jamais été écrite; l'esprit en est résumé dans cette phrase de l'auteur: « C'est pour sauver l'éducation libérale que j'attaque l'instruction classique actuelle. »



la conclusion qu'en France le surmenage existe bien réellement. Il constate que le plan d'études est trop chargé et la somme de connaissances fixée comme but de l'enseignement primaire, excessive. Que les programmes aient prémédité l'excès, ajoute-t-il, ou que l'excès soit le fait d'instituteurs trop ardents, qu'il y ait surmenage ou seulement *malmenage*, peu importe ; l'un et l'autre portent atteinte à la santé physique et intellectuelle de la jeunesse.

En Suisse, remarque encore avec raison l'auteur du rapport, nous préférons que dix élèves bien doués soient retenus dans leur essor, plutôt que d'en voir quarante quitter l'école dépourvus des connaissances nécessaires pour la lutte de la vie et l'apprentissage du citoyen.

En revanche, une chose tout à la gloire de ce beau pays, et que certains cantons suisses feraient bien d'imiter, ce sont les pensions de retraite qui, en France, sont acquises à cinquante-cinq ans d'âge et après vingt-cinq ans de service. Basées sur la moyenne des traitements, elles ne peuvent être inférieures à 600 francs pour l'instituteur et à 500 francs pour l'institutrice.

Le minimum accordé aux instituteurs des écoles primaires élémentaires (700 à 1,200 francs non compris les allocations facultatives des communes et le logement), paraît aussi plus élevé que dans beaucoup de cantons suisses.

Plusieurs écoles ont des cantines, de sorte que les enfants peuvent y rester toute la journée ; précieuse ressource pour ceux dont les parents sont retenus à l'usine ou à l'atelier.

Relevons encore que les pensions payées en 1884 pour les enfants assistés se sont élevées, dans le département de la Seine, à 5,100,000 francs, soit 180 francs par tête ; dans les autres départements, à 6,000,000, soit 127 francs par enfant.

L'assistance et les secours publics sont admirablement organisés. Il existe par exemple, à Paris, une Société des écoles enfantines dirigée par des dames, qui s'occupe des conditions hygiéniques dans lesquelles l'enfant vit à l'école.

Quant à l'enseignement primaire en général, il est essentiellement technique et scientifique, tandis que nous l'avons rendu littéraire dans les cantons avancés de la Suisse. L'institution des livres obligatoires uniformes imposés au maître et à l'élève, excluant tout autre ouvrage comme manuel, est inconnue en France. Aussi, est-ce par centaines que l'on compte les manuels dans toutes les branches.

Les leçons de choses sont données plutôt au moyen de musées scolaires que des tableaux d'intuition. Il est, en effet, préférable de mettre sous les yeux de l'enfant l'objet même dont on parle ; l'image ne doit être qu'un pis-aller. Il a paru en France un Guide pratique pour la composition, l'organisation et l'installation des musées scolaires (Gédalze, éditeur), fait qui prouve combien on attache d'importance — et avec raison — à cette institution.

Pour l'enseignement des sciences naturelles il existe des collections à bon marché, en fac-simile, au moyen desquelles l'élève acquerra facilement les connaissances les plus indispensables. Ainsi le rapport signale les nécessaires de physique et de chimie de Leblanc. Ce sont deux collections des instruments indispensables pour l'enseignement élémentaire de la physique et de la chimie. Pour 80 fr., vous avez un appareil télégraphique, un téléphone, un baromètre, un thermomètre et plusieurs autres instruments. Tous ces objets, sans lesquels la leçon, trop abstraite, offrira peu d'attrait à l'élève, sont ainsi à la portée de toutes les écoles primaires.

M. le rapporteur attire l'attention des instituteurs sur les *cahiers de devoirs mensuels*. On appelle ainsi le cahier dans lequel l'élève fait chaque mois, en classe et sans secours étranger, un devoir écrit pour chacune des



branches; l'élève doit conserver le cahier pendant toute la durée de la scolarité; ce document reste même déposé à l'école.

A propos des instituteurs et inspecteurs, dont la participation à l'exposition doit avoir été très remarquable, M. Gobat constate qu'un grand nombre d'instituteurs préparent soigneusement leurs leçons et tiennent un registre journalier de leurs préparations; on y trouve consigné jour par jour et branche par branche, le sujet de la leçon, souvent même la manière de la développer. Exemple à suivre!

Quelques instituteurs ont envoyé des travaux ainsi que des mémoires sur des questions d'économie sociale ou d'agriculture. Ce qu'ils ont exposé de plus intéressant, sont les monographies des communes et des écoles; elles contiennent l'histoire, la topographie, la géographie physique, économique et administrative, la statistique d'une commune, y compris la statistique scolaire, la description des mœurs, des coutumes et des fêtes locales, l'énumération des hommes célèbres de l'endroit, des observations météorologiques, etc.

Le territoire de Belfort seul a envoyé 106 monographies à l'exposition.

Ces monographies sont une manifestation remarquable du réveil des communes et des tendances décentralisatrices qui commencent à s'agiter en France, pour le plus grand bien de l'instruction du peuple.

Parmi les belles institutions françaises, dont parle le rapport, il faut citer le Musée pédagogique qui a entrepris la très remarquable publication des *Mémoires et documents scolaires*. Cette œuvre a pour but de conserver et de réunir tous les documents officiels, décrets, arrêtés, circulaires, instructions ministérielles; de suivre les travaux des commissions pédagogiques et les discussions sur les questions d'instruction publique; de soumettre l'organisation des différents établissements à l'étude et à l'examen d'hommes compétents et de publier leurs mémoires.

M. le Dr Gobat donne encore des détails des plus intéressants sur plusieurs institutions philanthropiques remarquables. A signaler surtout l'orphelinat Prévost à Cempuis (Oise), l'Association philotechnique de Paris, dont le but est l'éducation gratuite des deux sexes et d'autres sociétés analogues, qui toutes montrent le rôle admirable joué en France par l'initiative individuelle et la bienfaisance.

H. MÉGROZ, professeur à Berne.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

### VAUD

Le Comité cantonal informe les membres de la section vaudoise que la réunion prévue pour fin mai 1890 est ajournée au mois de septembre prochain cela ensuite des difficultés que plusieurs sections ont rencontrées pour se réunir pendant la période qui a précédé les examens du printemps.

Les rapports seront expédiés au comité cantonal d'ici au 30 juin et la désignation du rapporteur général aura lieu pour cette époque.

Le comité saisit l'occasion de recommander une fois de plus aux sections de district et aux sociétaires en général la question importante et actuelle des manuels et du matériel d'enseignement.

Il pense que tous les groupes de notre association tiendront à honneur d'arriver au rendez-vous, sinon avec des propositions définitives, du moins avec une question étudiée dans ses points essentiels.

On n'a pas oublié sans doute le 2<sup>me</sup> sujet à l'ordre du jour, c'est-à-dire la révision des statuts. Nous espérons publier dans quelque temps nos propositions à cet égard.

Lausanne, le 7 mai 1890.

Au nom du comité cantonal,

*Le président* : E. TROLLIET.

---

*Les manuels et le matériel d'école (suite).*

Les écoliers en général sont aptes à observer des choses de détail et ne parviennent que tard à généraliser leurs observations malgré toute la peine que se donnent leurs instituteurs pour les y initier.

Ils sont capables de reconnaître un cas, d'en tirer une vérité, une conséquence, de lui comparer un cas analogue, de finir par se tirer d'affaire par eux-mêmes dans une difficulté pourvu que celle-ci se présente à eux comme un problème longtemps semblable à lui-même et faisant un avec la notion enseignée.

Si les efforts portent sur les faits et non sur des phrases, si les enfants pratiquent au lieu de dire, s'ils s'exercent à se rendre compte des observations faites, ne le craignons pas, la mémorisation des définitions et des règles, deviendra relativement aisée, et, ce qu'il y a de bien plus précieux encore, les élèves seront en voie de faire la culture de leur intelligence. Par ce moyen le goût naît, les capacités de tous augmentent et le succès définitif est à prévoir.

La méthode n'est pas neuve, puis qu'elle est employée avec succès par nombre de pédagogues; mais il lui reste un pas décisif à franchir, c'est de devenir l'apanage de tout le personnel enseignant par une application générale que, dans leur forme et leurs tendances, les manuels et le matériel d'enseignement peuvent seconder mieux.

On s'accorde assez bien pour dire que les trois quarts des élèves restent insouciant devant l'accomplissement de leurs devoirs à domicile.

Sans entrer dans le fond du débat sur ce point, sans méconnaître d'ailleurs ce que l'opinion reçue a de fondé, on ne saurait assez dire aussi combien il importe d'être judicieux et prudent quant à la nature et à la mesure des difficultés confiées pour la solution aux efforts de l'enfant seul ou aidé par des tiers. Mieux vaut que la moisson soit moins abondante apparemment, et que les petits ouvriers ne nous reviennent pas rebutés par l'étendue du labour ou que le blé soit gâché en l'absence de celui qui a souci du rendement de la culture.

Nous voulons dire par là que les mauvaises habitudes tant de fois remarquées chez les élèves sont la suite évidente des assauts infructueux livrés par l'insouciance enfantine contre la redoute inexpugnable de l'incompris. La discipline tactique ne se maintient qu'avec grand effort lorsqu'il s'agit de lutter contre des forces supérieures, ainsi le frêle esquif qui porte la pensée naissante a bien vite sombré sur l'océan tourmenté des leçons quotidiennes, où l'on finit par se complaire au milieu du brouillard, ne songeant ou plutôt n'apprenant guère à consulter la boussole dans les moments difficiles.

Pas n'est besoin de s'arrêter ici pour contempler un résultat trop connu malheureusement. Au jeu de l'intelligence se substitue dans ce cas la musique des mots et la mémoire des phrases.



Notre époque, qui se targue de réduire les heures de travail de l'adulte, ne saurait détourner son attention du tempérament que réclament les forces de l'enfant quant à l'accomplissement des devoirs à domicile; car après 6 heures de travail journalier, on ne peut admettre des préparations durant la moitié de la nuit, pas plus que la longueur de l'examen des tâches le lendemain ne doit paralyser l'effort du maître qui doit se déployer dans des leçons effectives plutôt que dans un rôle de répétiteur.

Les devoirs à domicile ont leur place et leur utilité dans nos écoles; plus que cela, ils sont indispensables, mais n'ayons pas en eux une confiance exagérée: dès que par leur difficulté ou leur aridité ils arrêtent la moitié des élèves, dès qu'ils laissent après eux une impression de lassitude et de découragement, dès que pour le compte rendu qu'ils nécessitent ils absorbent les meilleurs heures de la journée suivante, ne craignons pas de dire que les manuels et les méthodes qui les favorisent commettent une faute grave contre la marche de notre enseignement vers un progrès réel.

Les exercices par écrit doivent occuper la première place, les mémorisations relatives à la langue maternelle la seconde. — Les récitations de toutes les histoires mot à mot aucune.

Sur ce dernier point on doit être aussi absolu qu'il est possible. Il s'agit pourtant bel et bien d'apprendre par cœur telle ou telle citation; ce n'est pas un si grand mal qu'une portion de phrase de l'historien ou du géographe n'arrive sur les lèvres de l'enfant, mais ce qui est un fait grave, c'est que la leçon entière se fige, se stéréotype dans son cerveau, sans examen général et sans analyse des parties. On peut sans trop de prétention affirmer que tout ouvrage qui dans son ensemble, dans certaines de ses sections résiste à cette décomposition naturelle des éléments entrave l'application d'une méthode rationnelle et cause un préjudice énorme à l'enseignement populaire.

Il nous faut en somme des manuels qui soient les auxiliaires de maîtres et non les maîtres dans les leçons, il faut que par leur secours les élèves apprennent à faire ce qu'ils doivent faire plus tard. Défions-nous des ouvrages qui ne nous donnent que l'apparence du savoir en nous faisant dire ce que nous ne savons pas.

(A suivre.)

E. TROLLIET.

L'inauguration du monument de Pestalozzi à Yverdon aura lieu le samedi 5 juillet.

— Le Grand Conseil a adopté le 10 mai en troisième débat une loi qui transforme l'Académie en Université.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Les Princes de la jeune Critique**, par Georges Renard. Paris, librairie de la *Nouvelle Revue*. L. 300 pages. — Fr. 3,50.

Dans une préface piquante, M. Renard, qui est professeur à l'Académie de Lausanne, expose d'après quels principes il juge les grands juges actuels de la littérature, qui sont Jules Lemaître, F. Brunetière, Anatole France, Louis Ganderia et Paul Bourget. C'est un livre d'une lecture attachante, et qui nous donne dans un style alerte et coloré, quantité de renseignements et d'appréciation sur le mouvement littéraire de l'heure présente. E. C.

---



**Grammaire pratique de la langue française**, par Frédéric Bataille. Paris, G. Masson. Cours préparatoire (avec figures dans le texte). Fr. 0,60. — Cours élémentaire. Fr. 0,75. — Cours moyen. Fr. 1,25.

Les ouvrages de M. Bataille ont deux grands mérites ; d'abord, avec la grammaire proprement dite, ils mènent de front l'orthographe et les exercices de langage, et dans le cours préparatoire, la lecture, la récitation et l'écriture. Ensuite, toutes les fois que cela est possible, les exemples de grammaire sont pris dans les classiques ; quant aux nombreuses dictées, elles sont extraites sans exception des meilleurs auteurs.

Le soin que M. Bataille met, avec raison, à former le goût littéraire des enfants ne surprend pas, quand on sait qu'il est lui-même un littérateur et particulièrement un poète dont les œuvres ont assez de valeur pour que la *Revue Bleue* les annonce et en fasse l'éloge (7 septembre 1889 : *Poèmes du soir*).

Quant à la méthode que M. Bataille suit pour l'enseignement de la grammaire, c'est celle du bon sens et des programmes officiels français qui fait déduire les règles de la langue même. Aussi les divers cours de la *Grammaire pratique* jouissent-ils d'un succès qui nous paraît tout à fait mérité. — Le but de ces lignes est moins donc d'annoncer les ouvrages de M. Bataille que de nous associer aux éloges que M. A. Daguet en a fait dans l'*Educateur* du 15 octobre 1889.

E. C.

---

**Cours théorique et pratique de comptabilité commerciale**, à l'usage des écoles primaires, secondaires et industrielles, par Alfred Renaud. Chaux-de-Fonds, 1890. — Fr. 3,50.

C'est avec un véritable intérêt que nous avons pris connaissance de l'ouvrage de M. Renaud. Nous connaissions toute la compétence de l'auteur en matière d'enseignement de la comptabilité, aussi n'avons-nous pas été surpris de constater que le volume répond aux promesses du titre.

La partie théorique expose d'une façon claire les données de la tenue des livres et les notions du droit commercial qui s'y rapportent, selon les prescriptions du Code fédéral des obligations.

La partie pratique ne cède en rien à la précédente. Les exemples sont tirés de la vie commerciale réelle. Nous y trouvons entre autres de nombreux exercices relatifs aux industries principales de notre pays. On sent que l'auteur, s'il a d'un côté une expérience sérieuse des difficultés de l'enseignement, a aussi de l'autre pratiqué la comptabilité et connaît nos usages commerciaux. Nous approuvons fort aussi le fait que les exemples ne sont pas trop longs, ni trop compliqués. C'est pour avoir précisément donné des exercices hors de la portée de ceux qui *étudient* la comptabilité que beaucoup d'auteurs ont vu leurs ouvrages délaissés. Ils ne pouvaient être compris que de ceux qui connaissaient déjà la tenue des livres, c'est-à-dire ceux pour lesquels ils n'avaient pas écrit.

Nous ne pouvons, faute d'espace, entrer dans beaucoup de détails. Disons seulement que la manière dont M. Renaud expose la théorie générale du débit et du crédit, les différents comptes à ouvrir, a notre complète approbation. Peut-être a-t-il un peu appuyé sur les comptes fictifs de Balance d'Entrée et de Balance de Sortie, qui sont abandonnés par beaucoup de comptables et à juste titre, selon nous, puisqu'ils allongent les écritures sans avoir une utilité qui soit en rapport avec l'augmentation de travail.

Nous nous sommes aussi demandé si dans l'établissement du prix de revient, le travail du patron ne pourrait pas être représenté par un poste spécial, plutôt que d'être confondu avec les frais généraux ; peut-être certains commerces ne s'y prêtent-ils pas, mais dans certains cas, du moins, la chose

est possible et pourrait éviter des mécomptes. Mais ce sont là des détails qui n'enlèvent rien à la valeur du livre.

Ajoutons, ce qui a bien son importance quand il s'agit de comptabilité, que l'impression est très soignée à tous les points de vue.

C'est donc sans arrière-pensée que nous recommandons cet ouvrage aux instituteurs, aux écoles de commerce, aux jeunes commerçants.

A.-P. DUBOIS.

**12 Chants de Zofingue en musique chiffrée**, arrangés pour 2 voix égales. — Stapelmohr, libr.-édit., Corraterie, 24. Genève.

Messieurs Alf. Schütz et Ch. Pesson nous donnent une 2<sup>me</sup> série de 12 chants de Zofingue arrangés pour 2 voix égales. La 1<sup>re</sup> série parue en 1886 avait obtenu un succès bien mérité et nous ne pouvons que prédire le même sort à celle-là. Ces 12 morceaux fort bien choisis sont, en effet, très bien arrangés et conviennent absolument à nos élèves; nous y voyons figurer : « *l'Invocation patriotique. — Noble patrie. — La forêt suisse. — Le Rhin suisse. — Le chant du soir. — O mon pays sois mes amours, etc.* » qui, chez nous, devraient tous être connus de chacun. On ne saurait trop, au point de vue éducatif et patriotique, favoriser l'étude du chant national dans nos écoles; nous verrions donc avec plaisir les gouvernements de nos cantons romands encourager toujours davantage la popularisation de la musique nationale en adoptant ce petit recueil que la modicité du prix, *cinquante centimes*, met d'ailleurs à la portée du plus grand nombre.

Louis FAVRE.

## EXERCICES SCOLAIRES

### ARITHMÉTIQUE

#### DEGRÉ INFÉRIEUR

Que coûte le costume d'Henri R. Sachant que l'habit a coûté 18 fr., le gilet 6 fr. et les pantalons 8 fr.?

*Solution.*

Prix du costume: 18 fr. + 6 fr. + 8 fr. = 32 fr.

Pour payer le costume précédent, M<sup>me</sup> R. a donné un billet de 50 fr. au marchand. Combien ce dernier doit-il lui rendre?

*Solution.*

fr. 50 — fr. 32 = fr. 18, somme rendue par le marchand.

Un marchand de bestiaux possède 145 moutons. Il en a vendu successivement 18, 15, 24 et 43. Combien lui en reste-t-il?

*Solution.*

Nombre d'animaux vendus:

$$18 + 15 + 24 + 43 = 100$$

Nombre d'animaux restants:

$$145 - 100 = 45.$$

#### DEGRÉ MOYEN

Une maison haute de 18<sup>m</sup> est située à 846<sup>m</sup> d'altitude. On demande 1<sup>o</sup> de combien de mètres une goutte d'eau tombée sur son faite devra s'a-

baisser par arriver jusqu'à la mer. 2° le nombre de maisons pareilles qu'il faudrait supposer superposées pour se représenter cet abaissement.

*Solution.*

Altitude du faite de la maison :

$$846 \text{ m} - 18 \text{ m} = 864 \text{ m}.$$

Nombre de maisons demandé :

$$864 : 18 = 47.$$

Un marchand a vendu 8<sup>m</sup> de drap à fr. 12<sup>»</sup>40 et 14<sup>m</sup> de soie à fr. 13<sup>»</sup>60. Quel était le prix de revient total de ces marchandises sachant que le bénéfice réalisé est égal au cinquième du prix de vente ?

*Solution.*

Prix de vente. Drap fr. 12<sup>»</sup>40  $\times$  8 = fr. 99<sup>»</sup>20.

Soie fr. 13<sup>»</sup>60  $\times$  14 = fr. 190<sup>»</sup>40.

Total fr. 289<sup>»</sup>60.

Bénéfice = fr. 289<sup>»</sup>60 : 5 = fr. 57<sup>»</sup>92.

Prix de revient demandé :

$$\text{fr. } 289\text{»}60 - 57\text{»}92 = \text{fr. } 231\text{»}68$$

La production moyenne annuelle du blé en Suisse est de 700,000 hl. Celle de la France de 100,700,000 hl. Combien de fois la première est-elle contenue dans la seconde.

*Solution.*

$$100,700,000 : 700,000 = 1007 : 7 = 144.$$

*Réponse.* La production moyenne annuelle du blé en France est égale à 144 fois celle de la Suisse.

## DEGRÉ SUPÉRIEUR

Quelle est la surface d'un triangle dont la base mesure 84<sup>m</sup> et dont la hauteur égale les  $\frac{4}{5}$  de la base. Exprimer le résultat en prenant pour unité : 1° le mètre carré, 2° l'are, 3° l'hectare.

*Solution.*

$$\text{Hauteur} = \frac{84 \times 4}{5}$$

$$S = \frac{84 \times 84 \times 4}{5 \times 2} = 2822 \text{ m}^2, 4 = 28 \text{ a.}, 224 = 0 \text{ ha.}, 28224.$$

Un trapèze équivalant au triangle précédent a 56<sup>m</sup> de hauteur. Quelle en est la grande base sachant que la petite mesure 40<sup>m</sup>, 8.

*Solution.*

Un trapèze étant équivalant à la moitié d'un parallélogramme de même hauteur dont la base égale la somme de celle du trapèze, nous aurons :

$$B + 6 = \frac{2822,4 \times 2}{56} \text{ et } B = \frac{2822,4 \times 2}{56} - 40 \text{ m}, 8 = 60 \text{ m}.$$

Un paysan a vendu un champ rectangulaire dont les dimensions mesurent 188<sup>m</sup> et 145<sup>m</sup> à raison de fr. 45 l'are. Il place le produit de sa vente à 4<sup>o</sup>/<sub>o</sub> par an. Combien de temps devra-t-il laisser son argent placé pour pouvoir acheter une propriété de fr. 14,230 avec le total du capital et des intérêts ?



*Solution.*

$$\text{Surface du champ} = 1 \text{ m}^2 \times 188 + 145 = \frac{188 \times 145}{100}$$

$$\text{Prix du champ} = \frac{45 \text{ fr.} \times 188 \times 145}{100} = \text{fr. } 12,267.$$

$$\text{Intérêt} = \text{fr. } 14,230 - \text{fr. } 12,267 = \text{fr. } 1,963.$$

$$\text{Temps} = \frac{36,000 \times 1,963}{12,267 \times 4} = 1440 \text{ jours} = 4 \text{ ans.}$$

ALF. STEBLER.



## GÉOGRAPHIE

### DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

*Du globe en général (suite).*

Division du quart du méridien en dix millions de parties, dont une donne le mètre; le kilomètre, unité de longueur; le kilomètre carré, unité de surface. Superficie des continents: Europe (environ 10 millions de km<sup>2</sup>), Asie, 4 1/2 fois plus (45 millions de km<sup>2</sup>), Afrique. 3 fois plus (30 millions de km<sup>2</sup>), Amérique, presque 4 fois plus (38 1/2 millions de km<sup>2</sup>), Australie (seulement 9 millions de km<sup>2</sup>). Surface du globe (510 millions de km<sup>2</sup>); de la Suisse (41,000 km<sup>2</sup>): du canton (Neuchâtel 800 km<sup>2</sup>).

Mesures sur le globe, à vol d'oiseau. Calcul de la longueur d'un degré sur un méridien (111 km). Faire remarquer que pour les parallèles cette mesure ne s'applique qu'à l'équateur et que leur longueur diminue à mesure qu'on s'approche du pôle, où le parallèle est réduit à un simple point.

Exemple: L'extrémité N. de l'Amérique se trouve par le 72<sup>e</sup> degré de latitude septentrionale et l'extrémité S. par le 54<sup>e</sup> degré de latitude méridionale;  $72 + 54 = 126 \times 111 \text{ km} = 14,000 \text{ km environ.}$

Chercher la distance en km entre les extrémités N. et S. des autres continents.

### DEGRÉ MOYEN

*Suisse.*

*Jura.* Situation et direction; position des chaînes; comparaison avec les Alpes au point de vue de l'altitude, de l'aspect et de la forme des sommets. Sommités, vallées et passages principaux: Dôle, Mont-Tendre, Chasseron, Creux-du-Vent, la Tourne, Tête de Ran, Chaumont, Chasseral, Hasenmatte, Weissenstein; — caractère des vallées hautes et des vallées basses, écoulement de leurs eaux; — passages de Jougne, Sainte-Croix, Verrières, Col-des-Roches, Pierre-Pertuis, Hauenstein.

Végétaux et animaux du Jura; ses habitants.

### DEGRÉ SUPÉRIEUR (1)

*Suisse.*

*Agriculture.* Partie du territoire suisse formant le sol improductif (glaciers, lacs, rochers, etc.), plus du quart de la superficie totale (28%). Répartition du sol productif (champs, prairies, pâturages, vignobles, les trois quarts; forêts, un quart). Production insuffisante de blé et de vin; caractère de l'agriculture suisse: économie alpestre (élève du bétail et industrie laitière); exportation du bétail de race (Simmenthal, Gruyère); progression croissante de la fabrication du fromage (Emmenthal, Gruyère); lait condensé (Cham, Vevey).

Lecture: Le percement du Gothard.

EUGÈNE BERGER.

(1) Voir l'Éducateur du 15 avril.